

Elections 2014

Rencontre des partis politiques organisée par l'AFrAHM

Ce 26 avril avait lieu à Belgrade, près de Namur, une très intéressante rencontre avec les représentants de cinq partis politiques francophones organisée par l'AFrAHM, l'occasion de les interroger sur leurs priorités à l'approche des élections du 25 mai.

Etaient présents à cette rencontre (dans l'ordre alphabétique des sigles des partis) :

- pour le CDH, André DU BUS, sénateur et député bruxellois,
- pour ECOLO, Muriel GERKENS, députée fédérale,
- pour le FDF, Caroline PERSOONS, députée bruxelloise,
- pour le MR, Valérie WARZEE-CAVERENNE, députée fédérale,
- pour le PS, Jean-Marc DELIZEE, député fédéral et vice-président de la Chambre.

Les débats étaient arbitrés par Etienne OLEFFE, président de l'AFrAHM. Quatre grands thèmes ont été abordés, introduits par une question d'un membre de l'AFrAHM à laquelle chaque représentant de parti était invité à répondre à tour de rôle, en trois minutes maximum. La salle était ensuite invitée à ajouter des commentaires ou des questions, chaque thème se terminant par une invitation de Thérèse KEMPENEERS-FOULON, secrétaire générale de l'AFrAHM, adressée à chaque politique présent à prendre, au nom de son parti, un engagement précis.

Thème n°1 : la DIVERSIFICATION DE L'OFFRE.

Ce thème est d'abord illustré par une courte vidéo réalisée par le groupe d'auto-représentants ARC. Cette vidéo, à travers l'interview de plusieurs personnes handicapées, mettait en évidence différents besoins :

- l'importance des contacts avec les autres, notamment grâce à des logements adaptés à la vie en commun, mais aussi le besoin de pouvoir trouver des formules de logements individuels supervisés ;
- l'importance de pouvoir trouver un travail adapté au handicap, dans une entreprise normale ou dans une entreprise de travail adapté (ETA) ;
- l'importance que l'orientation scolaire initiale, dès les premières années, a sur le développement des capacités et donc sur les possibilités d'autonomie ultérieure ;
- le besoin de pouvoir faire un sport de façon adaptée, ...

Le thème est ensuite introduit par Thérèse KEMPENEERS-FOULON.

En Mars 2013, la Belgique a été pointée du doigt pour la violation de la Charte européenne des droits sociaux suite à une plainte introduite par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme auprès du Comité Européen des Droits Sociaux. Cette plainte a été initiée par un collectif d'associations actives dans le secteur du handicap, dont la nôtre, et a donné lieu à la « condamnation » de l'état belge pour le manque de réponses adaptées pour les personnes de grande dépendance.

Le Comité ne suggère aucune direction spécifique qui devrait être préférée afin d'atteindre cet objectif. Au mieux, pouvons-nous nous appuyer sur la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées pour orienter notre démarche. Tout reste ainsi à mettre en place et l'on sait que la manière de concevoir la prise en charge des personnes de grande dépendance et de concevoir de telles politiques est certainement sujet à débat tant les conceptions politiques et philosophiques diffèrent sur la manière de concevoir le système le plus approprié.

A cet égard nos associations se mobilisent en faveur d'une plus grande autonomie, d'une diversification de l'offre permettant d'offrir des structures plus conviviales mais également mieux adaptées aux besoins.

Face à ce rapide constat, nous aimerions vous poser les questions suivantes :

- De manière générale, quelle philosophie, quelle vision avez-vous relativement à l'aide aux personnes ?
- Quelle programmation avez-vous concernant la diversification de l'offre ?
- Que pensez-vous du BAP [Budget d'assistance personnalisé] ?

Réponse des partis.

PS	<p>La diversification de l'offre nécessite une augmentation des moyens disponibles (difficile en temps de crise) mais aussi une augmentation dans l'efficacité de l'utilisation de ces moyens.</p> <p>On a travaillé à une programmation sur 5 ans, de 2013 à 2017. Elle a commencé par la réalisation d'un inventaire des besoins et des places disponibles.</p> <p>Il y a aujourd'hui quelques 300 services spécialisés hébergeant quelque 10500 jeunes ou adultes. L'objectif actuel est d'augmenter le nombre de place de 50 à 60 par an, ce qui correspond à un budget de 20 millions d'euros. En parallèle, on prévoit la transformation d'un certain nombre de places de jour en hébergement résidentiel.</p> <p>Par ailleurs, 450 personnes bénéficient en 2014 d'un budget d'assistance personnalisé (BAP). L'objectif est de porter ce nombre à 750 en 2017.</p> <p>De même, dans le domaine du logement supervisé et dans les places de répit, il faut poursuivre les efforts.</p>
MR	<p>Il faut travailler à l'accroissement de l'autonomie des personnes. Il y a différentes sortes d'accueil. Il faut favoriser le BAP et rechercher des solutions alternatives au placement dans des centres d'accueil. Il faut favoriser le maintien de la personne handicapée dans son milieu de vie.</p> <p>Il faut dresser une liste unique des services spécialisés, améliorer la connaissance des besoins réels et optimiser l'affectation des moyens.</p> <p>Enfin, à propos du BAP, il faut éviter qu'il n'entrave la liberté de choix des personnes.</p>
ECOLO	<p>Il faut partir de l'expression des besoins et des désirs des personnes handicapées. De là, il faut élargir l'offre. Pour cela, on a besoin d'un cadastre des besoins.</p> <p>Il faut mieux utiliser les budgets disponibles.</p> <p>D'accord avec le BAP, mais il faut éviter certains pièges : il faut laisser le libre choix, il faut garantir une relation travailleur/employeur, il faut éviter les interférences avec l'allocation d'intégration.</p>
FDF	<p>Notre vision, c'est celle d'une société réellement inclusive, telle que la convention de l'ONU la prévoit : ce doit être le fil conducteur de toute l'action.</p> <p>La condamnation de la Belgique pour violation de la Charte européenne des droits sociaux est très importante, car elle ouvre la possibilité de recours en justice.</p> <p>L'inclusion concerne tous les aspects de la vie.</p> <p>Il faut travailler à développer l'autonomie des personnes, grâce entre autres à des logements inclusifs et au BAP.</p>
CDH	<p>Il faut partir des droits et des besoins des personnes et développer de nouvelles politiques donnant des réponses diversifiées.</p> <p>Il faut établir un cadastre des services, des institutions, des hébergements existants et des besoins.</p> <p>Il faut établir une plateforme de concertation permanente entre les personnes en situation de handicap et les services et institutions.</p> <p>Il faut favoriser l'accroissement de l'autonomie des personnes, notamment via une assurance autonomie (aspect financier).</p> <p>Il faut développer le secteur d'accueil pour les personnes de grande dépendance.</p> <p>Pour ce qui concerne le BAP, il faut pérenniser ce qui existe, mais reste aujourd'hui sujet à révision annuelle, puis travailler à une croissance des moyens.</p>

Question de Thérèse KEMPENEERS-FOULON.

Les représentants des partis présents peuvent-ils s'engager à ce que l'adoption d'un plan « grande dépendance » soit repris dans la déclaration gouvernementale qui résultera des négociations ?

Réponse unanime des cinq représentants : OUI.

Commentaire du rédacteur.

Les réponses restent très générales, mais il est intéressant de noter que quasi tous les intervenants s'accordent à constater l'absence d'un « cadastre des besoins et des services ». C'est pourtant la base de toute politique adaptée que de connaître la juste mesure du problème à traiter. On peut seulement espérer que cette reconnaissance soit le point de départ d'une réelle mise en œuvre d'une telle étude dont les résultats devraient être constamment tenus à jour.

Autre constat : le BAP, budget d'assistance personnalisé, semble recueillir, sinon l'unanimité, du moins une large majorité, avec des nuances sans doute. Mais les moyens suffisants pourront-ils être dégagés ?

Enfin, on pourra sans doute se réjouir de ce que la plupart des intervenants s'accordent sur le fait qu'il faut laisser le libre choix aux personnes.

Thème n°2 : L'ENSEIGNEMENT.

Le thème est introduit par Dominique DAMAS, présidente de la section X fragile et membre suppléant, en tant que représentante de l'AFrAHM, au conseil supérieur de l'enseignement spécialisé.

Bonjour !

Dominique Damas. Je suis maman de trois enfants porteurs d'une déficience intellectuelle. Depuis 4 ans, je découvre les coulisses du monde du handicap. Et vous pouvez me croire, le chemin est encore long pour que les droits des personnes handicapées soient appliqués et que l'inclusion soit une vraie réalité.

Comment accepter qu'aujourd'hui, en 2014, tout enfant déficient n'ait pas une place dans l'enseignement ? Combien d'enfants autistes aujourd'hui sont déscolarisés faute de moyens et de pédagogie adaptée en Belgique ? Combien d'enfants à handicaps associés ne trouvent aucune structure prête à les accueillir ?

Comment accepter l'organisation actuelle des transports scolaires ? De nombreux enfants se retrouvent ainsi dans le bus scolaire quotidiennement pendant près de 6 heures. Imaginez-vous 6 heures ? Personnellement, je ne l'accepterais pas pour moi-même. Je suis certaine que vous ne l'accepteriez pas pour vous non plus. Quel homme, quelle femme politique aura un jour le courage de mettre autour d'une table tous les décideurs politiques concernés et ira jusqu'au bout pour qu'une solution correcte et humaine soit trouvée ?

Comment accepter que l'enseignement spécialisé ne soit pas pourvu de garderie ? L'absence de système de garde « surhandicape » les familles. De trop nombreuses mères doivent sacrifier leur travail, souvent unique source d'évasion.

La répartition géographique des établissements scolaires spécialisés est, elle aussi, un problème fréquemment rencontré par les parents d'enfants déficients.

En 2012 (derniers chiffres disponibles), l'enseignement spécialisé comptait seulement 1201 intégrations (toutes formes confondues) sur les 34.598 élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé. Comment accepter que la convention des nations unies relatives aux droits des personnes handicapées ne soit pas mieux appliquée en Belgique et que l'intégration scolaire reste encore aujourd'hui le prix d'une bataille, souvent menée essentiellement par les parents ?

Merci pour votre attention.

Réponse des partis.

CDH	<p>En Fédération Wallonie-Bruxelles, on a marqué des points, certes insuffisants, en matière d'inclusion. Il faut poursuivre l'inclusion dans l'enseignement ordinaire général, dès le départ. Cela demande d'améliorer la formation des enseignants, la coordination au sein des établissements, le soutien des parents et la coordination vis-à-vis des centres PMS.</p> <p>Les expériences en cours, promues notamment par le professeur MAGEROTTE, ont montré des résultats positifs : la qualité de l'enseignement est améliorée de même que la solidarité entre élèves. Il faut décloisonner.</p> <p>La question du transport scolaire montre qu'il y a un réel scandale. Il faut y travailler en priorité, avec pour objectif de réduire les temps de transport à maximum 1 heure.</p>
FD	<p>L'inclusion commence à l'école et dans les administrations. Il faut pour cela rassembler les inspections et les administrations. Il faut rendre concrètement toute école inclusive, mais ce n'est sans doute pas généralisable. Il faut prévoir des classes spécialisées dans des établissements d'enseignement ordinaire.</p> <p>Il y a beaucoup trop d'exclusions scolaires dans lesquelles les parents sont largués. Il faut que les procédures soient respectées.</p> <p>Pour le transport, il faut en limiter la durée à ½ à ¾ heure, grâce à l'augmentation du nombre d'établissements avec classes inclusives et grâce à une meilleure coopération entre régions.</p>
ECOLO	<p>L'inclusion implique concrètement d'ouvrir l'enseignement ordinaire, grâce à des classes ouvertes ou à des classes spécialisées dans l'enseignement ordinaire. Cela devrait profiter à tous, selon l'exemple suisse, où des établissements ordinaires ont adopté les méthodes d'enseignement des établissements spécialisés. Cela demandera sans doute quelques moyens en personnel supplémentaires, par rapport aux classes trop nombreuses. Il s'agit d'un choix politique budgétaire.</p> <p>Ceci aura un impact positif sur la problématique du transport scolaire, car si on se limite à envisager une seule augmentation du nombre du bus, ce sera impayable. Il faut aussi envisager des solutions alternatives, comme l'utilisation de taxis partagés. Une amélioration dans ce domaine a été l'augmentation des CDI pour le personnel d'accompagnement.</p>
MR	<p>Le problème du transport scolaire est lié au nombre limité d'établissements spécialisés. Il faut donc augmenter le nombre de classes spécialisées. Mais il y a aussi des problèmes dans le transport scolaire ordinaire : 22% des circuits n'ont actuellement pas d'accompagnateur.</p> <p>Par rapport à l'augmentation de l'intégration dans les écoles villageoises, il y a une volonté, mais elle nécessite des moyens supplémentaires.</p> <p>Il faut aussi tenir compte de la difficulté de l'intégration des handicapés physiques dans des infrastructures anciennes qui ne se prêtent que difficilement à des aménagements.</p> <p>Par ailleurs, il faut veiller à ce que tous les intervenants soient coordonnés et n'utilisent pas des méthodes différentes (exemple, un cas de diversité de méthodes pour personnes malentendantes).</p> <p>L'intégration dans des classes ordinaires profite à tous, mais il y a un problème de formation dans les garderies.</p>
PS	<p>Il faut partir de la convention ONU sur les droits de la personne handicapée. Il y a le décret inclusion. Il faut inclure la dimension du handicap dans la formation des enseignants. Il faut des aménagements raisonnables, à travers une amélioration de l'accessibilité physique, mais aussi intellectuelle, et il faut aussi travailler sur les mentalités. Les exigences du Certificat d'études de base (CEB) doivent sans doute être adaptées dans le cas des personnes à déficience intellectuelle.</p> <p>Il faut tout faire pour éviter l'exclusion.</p> <p>Le problème du transport scolaire montre des situations intolérables et discriminatoires. Il faut une adaptation des moyens.</p> <p>Tout ceci est un enjeu de mobilisation citoyenne.</p>

Intervention de la salle.

Une intervenante souligne l'importance des activités parascolaires des personnes handicapées (séances de logothérapie, etc.) qui nécessitent aussi des moyens de transport.

Une autre souligne que le problème du transport scolaire est posé depuis plus de 20 ans.

Un autre intervenant pose la question des moyens de lutte contre la déscolarisation.

Réponse des partis.

PS	Des structures d'aide à la scolarisation sont nécessaires.
FDG	On ne doit pouvoir exclure d'un établissement s'il n'y a pas de solution alternative, mais l'ampleur du problème n'est pas connue.
CDH	On doit constater qu'une exclusion est toujours le fait du prince, que les voies de recours pour les parents sont inexistantes, mais que l'administration peut les aider. Mais une réintégration après exclusion est toujours difficile. Il faut dès lors travailler en amont, dans le cadre de la formation des enseignants et des directions.
ECOLO	L'obligation scolaire doit être respectée. Les écoles doivent apprendre à travailler ensemble avec les services d'aide. Il est nécessaire de trouver des solutions individualisées en matière de transport.

Un autre intervenant souligne la non application par les écoles de l'obligation d'établir un Plan individuel d'apprentissage (PIA). Une autre souligne que l'établissement du PIA doit impliquer l'élève concerné et ses parents. Un troisième suggère que l'inspection contrôle le respect par les écoles de leurs obligations en la matière.

Question de Thérèse KEMPENEERS-FOULON.

Les représentants des partis présents peuvent-ils s'engager à ce que la problématique du transport scolaire et celle de la lutte contre l'exclusion scolaire soient reprises dans la déclaration gouvernementale qui résultera des négociations ?

Réponse unanime des cinq représentants : OUI.

Commentaire du rédacteur.

L'idée d'un décloisonnement entre les types d'enseignement semble avoir la cote parmi les intervenants. Cette approche paraît d'autant plus prometteuse qu'elle pourrait favoriser une solution au problème de la durée excessive du transport scolaire, en réduisant la distance entre les écoles ouvertes aux personnes à déficience intellectuelle et les familles. Il ne faut cependant pas se leurrer. Il y aura du chemin à faire, tant au niveau de la formation des enseignants et des directions, de l'attitude des centres PMS, qu'au niveau des méthodes d'apprentissage. Par ailleurs, l'inclusion ne peut certainement pas être imposée aux établissements scolaires, il faut qu'ils y adhèrent et que les enseignants concernés soient eux-mêmes volontaires, pour que cette évolution soit couronnée de succès.

Par ailleurs, tous les partis s'accordent à rejeter l'exclusion, mais aucun ne semble avoir vraiment de solution. L'idée, émise par un des politiques présents, de travailler à l'amont semble être une piste de solution : si l'école sait qu'elle ne peut exclure sans qu'il n'y ait sur la table de solution alternative, elle sera sans doute encline à la rechercher activement, le cas échéant avec l'aide de services spécialisés (mais ces derniers existent-ils en nombre suffisants ?). Mais il faut aussi que les parents soient impliqués, car il ne faudrait pas qu'ils soient enclins à se laver les mains et laisser tout le problème à l'école, sachant que celle-ci a une obligation de résultat...

Thème n°3 : L'ACCÈS À LA SANTÉ.

Le thème est introduit par Marianne Vandenberghe, représentante de la section de Mons de l'AFrAHM.

La question des soins de santé pose encore à l'heure actuelle plusieurs problèmes.

En voici deux exemples:

1. *Le fait que les éducateurs ne soient pas habilités à poser toute une série d'actes reconnus comme étant des « actes infirmiers » implique pour les institutions de devoir faire appel, le plus souvent, à des infirmiers extérieurs dont les prestations sont facturées aux bénéficiaires. Le remboursement de ces prestations réalisées par des infirmiers indépendants coûte évidemment très cher à l'INAMI.*

Qu'envisagez-vous pour développer une offre de soins médicaux aux personnes déficientes intellectuelles, ayant souvent des besoins conséquents en matière de santé, tout en réduisant les coûts de ces interventions et en optimisant le service rendu ?

2. *Le remboursement des séances de logopédie est actuellement dépendant d'un test de quotient intellectuel et seuls sont remboursés de ces prestations les parents des enfants attestant d'un niveau supérieur à .86.*

Comment expliquez-vous cette situation ? Le caractère discriminatoire de cette mesure n'est-il pas d'autant plus criant qu'il prend place au sein d'une société qui entend faire de l'inclusion une valeur centrale ?

De manière générale, quelle politique développez-vous en faveur de la santé pour tous ?

Réponse des partis.

FDF	<p>Pour ce qui concerne certains actes infirmiers, il faut qu'ils puissent être assurés par du personnel non spécialisé, mais il faut définir clairement ce qui peut être fait et donner une formation adéquate aux enseignants concernés.</p> <p>Le non remboursement des frais de logopédie aux personnes n'ayant pas un QI minimum a certainement un caractère discriminatoire, comme l'est d'ailleurs la difficulté d'obtenir un remboursement lorsque le handicap s'est déclaré après l'âge de 65 ans. On devrait pouvoir supprimer ces discriminations, tout en respectant la liberté de choix des patients, la liberté d'acte des prestataires et en tenant compte de la disponibilité des moyens financiers.</p>
CDH	<p>En avril 2014, un projet de loi a été examiné, visant la non application de l'interdiction de poser un acte infirmier dans certains cas précis. C'est une première avancée.</p> <p>Par ailleurs, en matière de santé, se pose souvent le problème du double diagnostic, c'est-à-dire le cas de personnes qui combine un handicap intellectuel à une pathologie mentale. Il faut développer une double approche, à la fois médicale et sociale, avec des hébergements spécifique de courte durée (maximum 4 mois) au lieu d'une hospitalisation dans une structure psychiatrique inadaptée et de longue durée (jusqu'à 50 mois). Un décloisonnement est nécessaire.</p> <p>Pour ce qui concerne le remboursement des frais de logopédie, le problème est connu de longue date, mais les professionnels eux-mêmes ne voient pas de solution alternative pertinente ! Le problème ne semble pas mûr.</p>
PS	<p>Il y a le problème de l'accessibilité financière, grâce aux interventions majorées, au tiers payant, etc. mais il faut que l'on puisse maintenir les budgets.</p> <p>La formation des personnels médicaux et infirmiers doit mieux intégrer des questions comme le handicap, la dignité des personnes.</p> <p>Il y a un accord entre le secteur infirmier et le monde enseignant pour certains actes.</p> <p>Le problème du double diagnostic doit être abordé.</p> <p>Les règles de remboursement des frais de logopédie sont discriminatoires, il y a un travail à faire.</p>
MR	<p>Pour ce qui concerne certains soins infirmiers, il y a déjà un pas de réalisé, mais il faut rester attentif à la qualité des soins et au problème de responsabilité.</p> <p>Les règles en matière de logopédie sont arbitraires ; il est nécessaire de les supprimer.</p> <p>La santé pour tous doit être une priorité. Il faut accroître l'accessibilité des soins et l'attractivité de la profession d'infirmier.</p> <p>Il faut garantir le maintien du libre choix.</p> <p>Il faut développer la prévention et les campagnes de dépistage.</p>
ECOLO	<p>Pour ce qui concerne certains soins infirmiers, le principe de l'inclusion implique qu'il faille accepter les risques de la vie quotidienne. Une bonne formation de base doit permettre de traduire en pratique une possibilité légale.</p> <p>Pour ce qui concerne la logopédie, d'accord avec les autres intervenants, mais une piste</p>

	<p>pourrait être aussi de « démedicaliser » de tels actes. L'accès aux soins suscite la question du « comment va-t-on le financer ? ». Il faudrait imaginer un mécanisme permettant d'automatiser certains remboursements, au départ des généralistes, pour les personnes qui le nécessitent.</p>
--	---

Intervention de la salle.

Un intervenant souligne que, dans le cas de la logopédie, le refus de remboursement renforce l'exclusion, car il empêche de développer une capacité de communication déjà déficiente au départ. Il faut permettre d'attaquer les problèmes de façon précoce.

Question de Thérèse KEMPENEERS-FOULON :

Les représentants des partis présents peuvent-ils s'engager à ce que la problématique du remboursement des frais de logopédie pour tous et celle de la pose de certains actes infirmiers par des enseignants ayant reçu une formation minimum soient reprises dans la déclaration gouvernementale qui résultera des négociations et résolues dans un maximum de 5 ans?

Réponse unanime des cinq représentants : OUI.

Commentaire du rédacteur.

On peut se réjouir de l'unanimité affichée par les cinq politiques présents. Il ne semble donc pas qu'il y ait tant d'obstacles à ce que, de manière encadrée, des enseignants puissent poser certains actes infirmiers simples et, qu'ainsi, les coûts des soins de santé diminuent ...

Le problème de la logopédie ne paraît, par contre, pas prêt d'être résolu, puisque l'un des intervenants relève que les professionnels eux-mêmes ne voient pas de solution – sans dire où se trouve le problème ? – et qu'un autre estime que le problème n'est pas mûr. On peut se demander quand il le sera. Est-ce que le bon sens ne peut pas l'emporter ?

Thème n°4 : la RÉFORME DE L'ÉTAT.

Le thème est introduit par une question posée par Thérèse KEMPENEERS-FOULON.

La sixième réforme de l'Etat, en accordant une autonomie fiscale plus grande aux régions, aura un effet sur les budgets disponibles et donc sur les moyens qui pourront être alloués dans le cadre des politiques relatives aux compétences régionales. Même si dans un premier temps un mécanisme de solidarité est prévu afin de compenser une éventuelle perte des recettes des régions, quelle est dans ce contexte, et à long terme, votre vision du projet social pour Bruxelles et pour la Wallonie ?

Réponse des partis.

ECOLO	A tous les niveaux de pouvoir, nous défendons le maintien du financement de la sécurité sociale. Les choix budgétaires doivent dépendre des besoins. L'organisation des équilibres à maintenir entre les différents secteurs doit passer par une représentation active des « usagers », à côté des professionnels et des politiques, dans les organes de gestion.
FDH	Le FDF a voté contre une réforme centrifuge. Le transfert de compétence aura lieu sans les moyens adéquats à politique constante. On va devoir digérer la réforme, qui entre autres, organise la division entre Bruxelles et la Wallonie. Il faut éviter que tout cela conduise à une augmentation des frais administratifs. Des économies de fonctionnement sont nécessaires. Il faudra maintenir le lien entre la Wallonie et Bruxelles. Les familles doivent être représentées comme les partenaires sociaux.
CDH	Deux points sont importants : la vigilance nécessaire due à l'accroissement de la masse budgétaire que les régions vont avoir à gérer (par exemple le budget de la COCOM à Bruxelles passe de 96 millions à plus d'un milliard d'euros !); l'opportunité que cette réforme fournisse d'améliorer les systèmes de concertation : aux médecins et mutuelles, il faut associer les autres prestataires et les associations.

	Sur le plan financier, le mécanisme de transition prévu doit permettre de faciliter l'effort d'assainissement (10%) qui sera nécessaire.
PS	Nous voulons une société inclusive. Des politiques transversales seront nécessaires pour y aboutir. Les réformes actuelles sont équilibrées. Elles prévoient la continuité des services et des paiements. La période de transition permettra de faire des choix permettant d'accroître l'efficacité. Il faut maintenir la concertation entre Bruxelles et la Wallonie, partir des besoins des gens et assurer la participation des acteurs, dont le secteur associatif. Le futur organisme d'intérêt public (OIP) qui remplacera l'AWIPH sera le « bras armé » des pouvoirs publics.
MR	La réforme de l'Etat est un fameux défi, mais aussi une opportunité. Il faut maintenir la solidarité interpersonnelle et le libre choix. Il faut garantir que les mêmes prestations seront facturées au même prix, quel que soit l'endroit où elles ont lieu, à Bruxelles ou en Wallonie. Cela passe par le renforcement des liens entre les deux régions. Il faut inclure les associations dans les organes de concertation. Le MR est favorable à une simplification, source d'économies d'échelle et de plus d'efficacité. Cela nécessite une bonne collaboration entre les entités fédérées et l'Etat fédéral.

Intervention de la salle.

Un intervenant pose la question de l'emploi des personnes handicapées : quid de l'exclusion du chômage dans le cadre de l'activation des chômeurs, sachant qu'il leur est difficile de trouver un travail ? Est-il possible de changer le système ?

Réponse des partis.

PS	Le PS veut revoir la mesure relative aux allocations d'attente, sachant que les temps partiels sont déjà pour une part exclus de cette mesure. Il faut que l'on puisse offrir un emploi à toute personne qui souhaite travailler. Evidemment, la crise de 2008 a plombé le débat. Mais on peut maintenir la pression pour ce qui concerne le respect de quotas minima de personnes handicapées dans les services publics. Une application dans le privé est souhaitable, mais difficile dans les circonstances actuelles.
MR	Il faut améliorer l'information des employeurs en ce qui concerne les possibilités d'accompagnement.
ECOLO	Il s'agit d'un problème insupportable ! Il faut des quotas à respecter par les employeurs privés, et utiliser mieux les structures d'accompagnement existantes. On pourrait introduire dans les règles de marchés publics un mécanisme de discrimination positive pour les entreprises employant des personnes handicapées.
FD	Il y a sans doute des abus chez les chômeurs, mais ce n'est pas une raison pour l'exclusion. Le principe de l'inclusion de la personne handicapée dans la société implique que l'on doive pouvoir trouver un emploi, quel que soit son handicap. Tout cela nécessite une simplification des procédures administratives pour les entreprises et une suppression des pièges à l'emploi, en évitant par exemple que l'on perde le bénéfice de certaines allocations lorsque l'on trouve un emploi. Il faut aussi aider les entreprises qui sont prêtes à accueillir des personnes handicapées. L'exemple doit venir des pouvoirs et des services publics, en commençant par les communes. Les entreprises de travail adapté (ETA) doivent être de véritables entreprises, intégrées dans l'économie sociale. Enfin, il faut défendre l'emploi associatif à Bruxelles.
CDH	La mesure relative à l'allocation d'insertion doit être revue après évaluation. Il y a certes un public fragilisé, mais il y a aussi des abus qu'on en peut accepter. Il faut que les gens respectent les principes du contrat social. Les quotas de personnes handicapées dans les services publics ne sont pas respectés. Pour améliorer cela, il faut conditionner l'octroi de moyens financiers aux communes au respect de ces quotas. En ce qui concerne les ETA, il faut trouver des incitants pour que les pouvoirs publics y fassent appel plus souvent. Mais il faut aussi éviter que les ETA n'emploient que des handicapés de moins en moins handicapés !

Intervention de la salle (suite).

Divers intervenants soulignent la nécessité de mettre au point un plan grande dépendance et un plan autisme. Un autre relève qu'il y a une avancée symbolique relative aux aidants proches, mais que ce dossier doit encore progresser.

Question de Thérèse KEMPENEERS-FOULON.

Les représentants des partis présents peuvent-ils s'engager à ce que la déclaration gouvernementale qui résultera des négociations prévoie la mise au point d'un plan autisme, le développement de politiques transversales en vue de favoriser l'inclusion et la simplification des procédures et, enfin, que, dans la mise en place du nouvel OIP, les associations représentatives des parents seront associées à la concertation au niveau décisionnel ?

Réponse unanime des cinq représentants : OUI, le FDF soulignant la nécessité d'une évaluation du plan dans la durée et le CDH se déclarant favorable à un screening systématique de toute décision politique par rapport aux impacts éventuels qu'elle pourrait avoir pour les personnes handicapées.

Commentaire du rédacteur.

Dans ce domaine encore, on peut se réjouir de l'unanimité affichée par les cinq politiques présents quant à la participation active des associations dans les organes de gestion du futur OIP. Mais pour le reste, le panorama paraît relativement flou, au-delà des déclarations de bonnes intentions.

Conclusion du rédacteur

Une réunion intéressante, qui aura permis d'aborder quelques problèmes auxquels les familles des personnes à déficience intellectuelle sont confrontés tous les jours et de voir dans quelle mesure ils pourront trouver une solution, au moins partielle, au cours de la prochaine législature.

Les thèmes abordés, qui sont donc lourds d'importance pour nos familles, n'ont évidemment été qu'à peine qu'effleurés, vu le peu de temps imparti, mais ce débat fut néanmoins fructueux, compte tenu des engagements pris par les représentants des différents partis politiques présents. Il faut seulement espérer que ces engagements seront suivis de réalisations concrètes.

Pour le reste, on laisse au lecteur le soin de se faire une opinion quant au parti qui paraît le mieux à même de défendre et de réaliser ces intentions.

Paul DAMAS